

# CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 02 septembre 2021 à 18 heures 00 minutes  
Salle d'Honneur de la Mairie

**Présents :**

M. BERTOLUTTI Didier, M. BISSEUX Bruno, Mme ENGRAND Emeline, M. GILLAUX Pascal, Mme GUENET Monique, Mme LARCHER Mireille, M. LEPAGE David, M. LEVENT Jean-Marc, M. METZ Christophe, Mme RAGUET Sandrine, Mme TEDESCHI Marie

**Procuration(s) :**

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :**

M. BERTHE Laurent, Mme LAMBERT Pascale, Mme LECLERCQ Karine, Mme PAILLIOT Sandrine

**Secrétaire de séance :** Mme ENGRAND Emeline

**Président de séance :** M. GILLAUX Pascal

**2021-47 : FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT - FONDS D'AIDE AUX JEUNES EN DIFFICULTE**

Monsieur le Maire fait part d'un courrier du Conseil Général des Ardennes qui sollicite les collectivités afin de savoir si elles sont prêtes à abonder financièrement le Fonds de Solidarité Logement (F.S.L) et le Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté (F.A.J.D).

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

Décide d'abonder financièrement le F.S.L et le F.A.J.D à hauteur de 500 Euros.

**VOTE : Adoptée à l'unanimité**

**2021-48 : PROJET DE CONVENTION POUR LA GESTION DES PELOUSES CALCAIRES DU TERNE DES MARTEAUX**

Chaque conseiller municipal a été destinataire d'une copie du projet de convention tripartite entre la Commune de Fromelennes, l'Office Nationale des Forêts et le Conservatoire d'espaces naturels Champagne-Ardenne pour la gestion des pelouses calcaires du Terne des Marteaux.

Après délibération,

Le Conseil Municipal valide le projet de convention et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Le projet de convention sera annexé à la présente délibération.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

## **2021-49 : SUBVENTION POUR L'ORGANISATION DE LA FÊTE DE FROMELENNES**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors du vote des subventions de fonctionnement aux associations, il avait été décidé que si une association organisait une manifestation au cours de l'année, il serait réétudié la possibilité de verser un complément de subvention.

Monsieur le Maire fait savoir que le Comité des Fêtes souhaite organiser la fête de Fromelennes ; un budget prévisionnel est d'ailleurs proposé par le Président du Comité des Fêtes pour l'organisation de cette manifestation.

Monsieur le Maire donne lecture de ce budget et propose de verser une subvention de 2 500 € pour l'organisation de la fête de Fromelennes.

Le Conseil Municipal,

Retient la proposition de Monsieur le Maire et vote une subvention de 2 500 € (deux mille cinq cents €) au Comité des Fêtes pour l'organisation de la Fête de Fromelennes.

VOTE : Adoptée à l'unanimité